

Mise oeuvre des matériaux option : matériaux textiles

RNCP710 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BEP — Brevet d'études professionnelles
Code(s) NSF	241
Code(s) ROME	H2405, H2403, H2413, H2404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce BEP est un ouvrier qualifié qui exerce ces activités dans des entreprises de transformation et de mise en forme des matériaux textiles. Il élabore des produits grâce à différentes techniques comme le tissage, le tricotage, l'ennoblissement, la filature, le moulinage ou le non-tissé...

Il prépare son poste de travail, il monte les outillages et les articles à produire, il met en production les installations.

Il assure la maintenance et applique des mesures de sauvegarde.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Industries textiles

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur de machines de filature textile

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 658 €

Familles professionnelles (FAP)	FOX32 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise du textile · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 146
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	FOX32 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise du textile

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;

- de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/710/>